

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL DE COMMUNAUTE

de la Communauté de Communes du  
"Pays de Saint-Gilles-Croix-de-Vie"

Séance du 24 juin 2021

République Française

Département  
de la Vendée

Canton de  
SAINT HILAIRE DE RIEZ

Communauté  
de Communes du

"PAYS DE SAINT-GILLES-  
CROIX-DE-VIE"

Siège :

4 rue du Soleil Levant  
CS 63669  
85 806 Saint Gilles Croix  
de Vie Cedex

Effectif légal du Conseil :  
46

Membres en exercice : 46

Membres présents : 37

DELIBERATION  
n° 2021 - 5 - 03

L'an deux mille vingt et un, le 24 juin, le Conseil de la Communauté de Communes du Pays de Saint Gilles Croix de Vie, dûment convoqué le 17 juin, s'est réuni à la salle de spectacles La Balise à Saint Hilaire de Riez, sous la présidence de Monsieur François BLANCHET.

**Conseillers communautaires présents :** André COQUELIN, Francine ZIMMERLIN, Yann THOMAS, Séverine BESSONNET, Frédéric FOUQUET, Céline DELOMME, Jean-Baptiste RABINIAUX, Thierry BIRON, Dominique MALARY, Thierry FAVREAU, Philippe MOREAU, Catherine GALAND, Sonia CHARLOS, Isabelle TESSIER, André MENUET, Muriel HABERT, Laurent DURANTEAU, Christine BERNARD, Isabelle DURANTEAU, Hervé BESSONNET, François BLANCHET, Denise RENAUD, Thomas PERROCHEAU, Nicole BOULINEAU, Joël GIRAUDEAU, Jérôme MESNARD, Kathia VIEL, Jean-Pierre STEPHANO, Chantal GREAU, Vincent PIPAUD, Christine CRESTOIS, Alain MAHIET, Evelyne CHAUVEL, Valérie VECCHI, Jean SOYER, Lucien PRINCE, Maryse AUGUIN.

**Conseillers communautaires absents et excusés :** Michel REMAUD, Nathalie JAN, Laurent REIGNIEZ, Xavier BERNARD, Dominique SIONNEAU, Béatrice JUSTIN, Jean-Yves LEBOURDAIS, Jocelyne PICCIONI SERVADEI, Laurent BOUDELIER.

**Pouvoirs :** Nathalie JAN à Thierry FAVREAU, Xavier BERNARD à Isabelle DURANTEAU, Dominique SIONNEAU à Hervé BESSONNET, Jean-Yves LEBOURDAIS à Chantal GREAU, Jocelyne PICCIONI SERVADEI à Alain MAHIET, Laurent BOUDELIER à Valérie VECCHI.

Nicole BOULINEAU est désignée secrétaire de séance.

Office de Tourisme Intercommunal du Pays  
de St Gilles Croix de Vie – Comptes  
Administratifs 2020

Les comptes administratifs 2020 de l'Office de Tourisme Intercommunal ont été adoptés par le comité de direction par délibération du 11 mars 2021. Ces documents sont conformes aux comptes de gestion du Trésorier.

### Budget Principal

#### Section de Fonctionnement

	CA 2020	CA 2019	Evolution 2020/2019 En %
<b>Dépenses</b>	<b>1 124 992,63 €</b>	<b>1 600 570,73 €</b>	<b>-30%</b>
Charges à caractère général	348 533,10 €	479 580,81 €	-27%
Charges de personnel	752 531,52 €	774 442,63 €	-3%
Participations et subventions	2 127,19 €	7 141,55 €	-70%
Charges exceptionnelles	1 418,00 €	302 596,67 €	-100%
Opérations d'ordre	20 382,82 €	36 809,07 €	-45%
<b>Recettes</b>	<b>1 370 548,29 €</b>	<b>1 534 947,94 €</b>	<b>-11%</b>
Atténuations de charges	122 817,80 €	34 314,43 €	258%
Vente de produits	5 468,17 €	2 989,11 €	83%
Prestations de services	68 637,34 €	146 072,99 €	-53%
Autres produits d'activités annexes	15 838,34 €	20 421,66 €	-22%
Commissions et courtages	20 341,18 €	35 262,16 €	-42%
Taxe de séjour reversée	1 098 849,25 €	1 293 830,39 €	-15%
Recettes exceptionnelles	38 596,21 €	2 057,20 €	1776%
<b>Résultat d'exploitation</b>	<b>245 555,66 €</b>	<b>- 65 622,79 €</b>	<b>-474%</b>
<b>Résultat de fonctionnement N-1 reporté</b>	<b>605 522,83 €</b>	<b>671 145,62 €</b>	<b>-10%</b>
<b>Résultat de fonctionnement</b>	<b>851 078,49 €</b>	<b>605 522,83 €</b>	<b>41%</b>

L'exploitation de l'exercice 2020 fait apparaître un excédent de 245 555,66 € et en cumulé à fin 2020 un excédent de 851 078,49 €, en progression de 41% par rapport à 2019.

La crise sanitaire a eu un impact plus important sur les dépenses (annulations d'actions, absence de recrutement de saisonniers...) que sur les recettes, la baisse du produit de la taxe de séjour s'est limitée à 15%. Par ailleurs en 2019, une subvention de 250 000 € avait été versée au budget annexe.

#### Section d'investissement

	CA 2020	CA 2019	Evolution 2020/2019 En %
<b>Dépenses</b>	<b>80 157,96 €</b>	<b>13 145,58 €</b>	<b>510%</b>
Concessions, brevets, logiciels	18 289,64 €		
Aménagement, agencement, etc.	3 853,35 €		
Agencement et aménagement divers	2 173,26 €	4 895,27 €	-56%
Matériel de bureau et informatique	2 234,98 €	1 887,22 €	18%
Mobilier	53 606,73 €	6 363,09 €	742%
<b>Recettes</b>	<b>64 202,34 €</b>	<b>56 965,10 €</b>	<b>13%</b>
Résultat d'investissement reporté	43 819,52 €	20 156,03 €	117%
Amortissements	20 382,82 €	36 809,07 €	-45%
<b>Résultat d'investissement</b>	<b>-15 955,62 €</b>	<b>43 819,52 €</b>	<b>-136%</b>

La section d'investissement à fin 2020 fait apparaître un déficit de 15 955,62 €.

Les investissements de 2020 concernent le site internet et l'achat de mobiliers (banques d'accueils, présentoirs...).

### Budget Annexe « Sites Touristiques »

	CA 2020	CA 2019	Evolution 2020/2019
<b>Dépenses</b>	<b>277 378,49 €</b>	<b>319 093,97 €</b>	<b>-13%</b>
Déficit de fonctionnement reporté	0,00 €	80 827,78 €	-100%
Charges à caractère général	140 791,58 €	117 104,03 €	20%
Charges de personnel	123 544,35 €	108 178,20 €	14%
Participations et subventions	0,07 €	0,63 €	-89%
Dotations aux amortissements	13 042,49 €	12 983,33 €	0%
<b>Recettes</b>	<b>205 075,18 €</b>	<b>509 780,17 €</b>	<b>-60%</b>
Atténuations de charges	14 171,46 €	11 045,32 €	28%
Vente de produits	31 214,20 €	45 126,76 €	-31%
Prestations de services	159 589,79 €	203 540,99 €	-22%
Recettes exceptionnelles	99,73 €	250 067,10 €	-100%
<b>Résultat de fonctionnement</b>	<b>-72 303,31 €</b>	<b>190 686,20 €</b>	<b>-138%</b>

Le budget annexe « Sites Touristiques » du Moulin des Gourmands, du Vélo-rail et Escale Pêche présente à fin 2020, un déficit de 72 303,31 €.

L'exploitation d'un nouveau site « Escale pêche », a entraîné une augmentation des charges et la crise sanitaire à quant à elle eu un impact sur le niveau des recettes (limitation des jauges pour le Moulin des Gourmands et le Vélo-rail).

A noter qu'en 2019, avait été encaissée une subvention versée par le budget principal de 250 000 €.

### Section d'investissement

	CA 2020	CA 2019	Evolution 2020/2019 En %
<b>Dépenses</b>	<b>823 100,59 €</b>	<b>80 058,80 €</b>	<b>928%</b>
Concessions, brevets, logiciels	8 725,40 €		
Aménagement, agencement, etc.	1 059,00 €		
Agencement et aménagement divers	2 582,36 €	983,40 €	163%
Matériel de bureau et informatique	1 934,76 €		
Autres immobilisations corporelles	194 173,32 €	1 201,50 €	16061%
Construction en-cours	547 550,28 €	19 566,44 €	2698%
Résultat d'investissement reporté	67 075,47 €	58 307,46 €	15%
<b>Recettes</b>	<b>812 015,36 €</b>	<b>12 983,33 €</b>	<b>6154%</b>
Affectation du résultat de fonctionnement N-1	190 686,20 €		
Subventions d'équipement perçues	245 760,00 €		
Emprunt	362 000,00 €		
Autres recettes	526,67 €		
Amortissements	13 042,49 €	12 983,33 €	0,46%
<b>Résultat d'investissement</b>	<b>-11 085,23 €</b>	<b>-67 075,47 €</b>	<b>-83%</b>

La section d'investissement à fin 2020 fait apparaître un déficit de 11 085,23 €.

Les investissements de 2020 portent principalement sur les travaux d'Escale Pêche et les bureaux de la SEM des Ports.

La réalisation d'un emprunt de 362 000 €, l'encaissement de subventions de la Région et de la Communauté de Communes, complétés de l'autofinancement permettent d'assurer le financement des travaux.

**Le Conseil Communautaire,  
Dûment convoqué,**

**Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment ses articles L5214-1 et suivants et L 5214-16,**

**Vu le Code du Tourisme et notamment l'article L. 133-8,**

**Vu la délibération du 21 octobre 2009 de la Communauté de Communes COTE DE LUMIERE approuvant la création de l'Office de Tourisme Intercommunal sous statut d'Etablissement Industriel et Commercial,**

**Vu le courrier de l'Office de Tourisme Intercommunal du Pays de Saint Gilles Croix de Vie communiquant les comptes administratifs 2020 votés par le Comité de Direction de l'EPIC le 11 mars 2021,**

**Vu l'avis favorable du Bureau Communautaire du 3 juin 2021,**

**Vu le rapport,**

**Après en avoir délibéré à l'unanimité,**

**DECIDE :**

**Article 1 : d'approuver les comptes administratifs 2020 du budget principal et du budget annexe « Sites Touristiques » de l'Office de Tourisme Intercommunal du Pays de Saint-Gilles Croix de Vie ;**

**Article 2 : d'autoriser Monsieur le Président, ou son représentant, à signer toute pièce relative à ce dossier.**

**Fait et délibéré,  
Les jour, mois et an que dessus,  
Au registre sont les signatures,  
Pour copie conforme,**

**Givrand, le 29 juin 2021**

**Le Président,**

**François BLANCHET**

Certifié exécutoire par le Président compte tenu :

- de la transmission au contrôle de légalité le : 29 JUIN 2021
- de l'affichage le : 29 JUIN 2021
- de la publication sur le site [www.payssaintgilles.fr](http://www.payssaintgilles.fr) le : 29 JUIN 2021



*La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de Nantes dans un délai de 2 mois à compter de sa publication ou de sa notification. Cette juridiction peut être saisie par voie postale ou par le biais de l'application « Télérecours citoyens » accessible à partir du site : [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr).*